N° 2026.02.8

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260309-2026_02_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt février, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, LONCLE, JOUFFE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT, EVEN, MARTIN et MENIER Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, CADE, DOS et LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉ : **M. MILLOT (procuration à M. BIARD).**

Monsieur Michel BOITTIN a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

LOTISSEMENT DOMAINE DES VALLÉES 3 : AMÉNAGEMENT DE LA NOUE

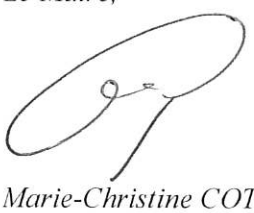
Monsieur André BOURGET, adjoint au Maire en charge de la voirie informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'aménagement de la noue qui se trouve au milieu du Lotissement.

La solution proposée consiste à empierrer le fond de la noue et de recouvrir les cailloux avec de la terre végétale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Valide** l'empierrement de la noue par le biais de cailloux.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.